

SAS 54 FAISANDERIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 €
Siège social : 29 avenue Hoche, 75008 PARIS
RCS PARIS 943 663 203

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 23 JUIN 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à quinze heures trente.

Les associés de la société **54 FAISANDERIE**, Société par Actions Simplifiée, au capital de trois mille euros (3.000 €), divisé en trois mille (3.000) actions de un euro (1 €), se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation régulièrement adressée par la Présidente, JRT SERVICES, elle-même représentée par son Président, Monsieur Jean-René Tancrede.

Sont présents :

- CO FUND III à concurrence de..... 2.000 actions
- JRT SERVICES à concurrence de1.000 actions

Le Président constate que les actionnaires présents représentent l'intégralité du capital social et que l'assemblée est, en conséquence, habilitée à délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Démission de la société JRT SERVICES de son mandat de Président ;
2. Nomination d'un nouveau Président ;
3. Approbation de la cession d'actions entre CO FUND III et JRT SERVICES
4. Modification des Statuts
5. Pouvoirs pour formalités

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

u

h

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Démission du Président

L'assemblée prend acte de la démission de la société JRT SERVICES, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 334 027 042, de ses fonctions de Président de la société 54 FAISANDERIE. Cette décision prend effet à compter de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau Président

Suite à cette démission, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président de la société :

ABIGESTIM, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros, ayant son siège social 29 avenue Hoche, 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 914 695 689, représentée par son Président, Monsieur Alexandre BIBAS, à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation de la cession d'actions entre CO FUND III et JRT SERVICES

L'Assemblée Générale prend acte du projet de cession entre

CO FUND III, Société par Actions Simplifiée au capital de 468.750 euros, dont le siège social est situé 9 avenue Victor Hugo, 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 751 754 201, représentée par sa Présidente, ABIGESTIM, elle-même représentée par Monsieur Alexandre BIBAS.

Et

JRT SERVICES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 60.000 euros dont le siège social est situé 12 rue Notre-Dame des Victoires, 75002 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 334 027 042, représentée par son Président, Monsieur Jean-René TANCREDÉ.

La cession porte sur 500 actions de la société 54 FAISANDERIE, cédées par CO FUND III à JRT SERVICES.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Conformément aux dispositions statutaires, l'agrément de cette cession est expressément accordé par les associés.

En conséquence, la répartition du capital social s'établit désormais comme suit :

- **CO FUND III** à concurrence de1.500 actions
- **JRT SERVICES** à concurrence de 1.500 actions

Le capital social reste inchangé à trois mille euros (3.000 €).

La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Modification des Statuts

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de modifier l'article 7 des statuts intitulé « CAPITAL SOCIAL », en le remplaçant comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de 3.000 € (TROIS MILLE EUROS) divisé en 3.000 (TROIS MILLE) actions de 1 € (UN) euro chacune, libérées en totalité, de même catégorie, réparties ainsi qu'il suit entre les actionnaires :

- « CO FUND III, 751 754 201 RCS PARIS	1.500 actions
- JRT SERVICES 334 027 042 RCS PARIS	1.500 actions
Total égal à	<u>3.000 actions »</u>

L'Assemblée Générale décide également, en conséquence, de modifier l'article 14 des statuts intitulé« LE PRÉSIDENT », en le remplaçant comme suit :

« Le Président de la Société est la société ABIGESTIM, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 29, avenue Hoche, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 914 695 689, elle-même représentée par son Président, Monsieur Alexandre Bibas. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

U

h

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à seize heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la nouvelle Présidente, le Président sortant et les associés présents.



ABIGESTIM

Présidente

Représentée par Monsieur Alexandre BIBAS



CO FUND III

Associée

Représentée par ABIGESTIM

JRT SERVICES

Associée

Représentée par Jean-René Tancrede

